

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Un grand nombre de négociants demandent l'exécution de l'article 3 du traité de commerce signé le 23 juillet de l'année dernière entre la France et l'Angleterre. D'après cet article, les hautes parties contractantes ont convenu d'établir au moyen d'une convention supplémentaire, dont les ratifications devaient être échangées avant le 1^{er} janvier 1874, les dispositions qui leur paraîtraient nécessaires au sujet des attributions consulaires, ainsi que du transit et des règlements de douanes relatifs à l'entrée des marchandises, à l'expertise, aux échantillons et à toute autre matière analogue. Les hautes parties contractantes convenaient, en outre, de substituer cette convention aux dispositions en pareille matière comprises dans les traités de 1860. D'autre part, l'article 2 du traité franco-belge stipulait les mêmes dispositions.

L'époque convenue et indiquée par les traités précités est écoulée et les impétrants français, auxquels se sont joints des négociants belges et anglais, s'étonnent avec raison du silence gardé par l'administration sur une question aussi importante. Nous ne saurions fixer l'époque précise à laquelle une solution sera donnée à cette affaire. On nous assure cependant qu'au mois de février le commerce saura à quoi s'en tenir.

A Darmstadt, les mesures prises par l'autorité pour la sécurité des ouvriers de fabriques ayant été reconnues insuffisantes, il a été établi un règlement local dont nous empruntons les dispositions aux journaux allemands.

Tous les ouvriers employés directement aux machines, pendant les heures de travail, porteront des vêtements de dessus qui s'adaptent parfaitement au corps. Les entrepreneurs sont tenus de veiller avec tout le soin possible à l'exécution de cet article.

Les machines, régulateurs, récepteurs, volants, roues de transmission, arbres de couche, etc., ainsi que toutes les ouvertures, de dégagement, dans les fabriques et dans les moulins, devront être, à l'avenir, entourés de balustrades, de châssis de fer ou de grillages. Des balustrades devront être adaptées partout où, pour le graissage des machines, il est nécessaire de monter sur de petits escaliers ou de petites galeries, près, contre, sur ou sous lesquelles se trouvent des transmissions.

Dans les ateliers de toute espèce de ces fabriques, des ventilateurs dont le manèment sera hors de la portée des ouvriers devront être établis; si dans ces mêmes ateliers, il est impossible d'éviter pendant le travail soit la poussière, soit des odeurs nauséabondes, les propriétaires devront mettre à la disposition des ouvriers, des locaux indépendants, où les ouvriers pourront prendre leur repas.

La contravention à ce règlement sera, d'après l'article 148 de l'ordonnance sur les métiers (*Gewerbe-Ordnung*) punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 50 thalers (le thaler vaut 3 fr. 75) et dans le cas où l'entrepreneur serait dans l'impossibilité de payer, d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à un mois.

ÉTRANGER

BRUXELLES.—LL. MM. le Roi et la Reine ont assisté lundi à l'ouverture de l'exposition de tableaux organisée dans les nouvelles galeries Ghémard, sous le patronage de l'Académie, au bénéfice de la Caisse centrale des artistes belges. Les augustes visiteurs ont été reçus, à l'entrée de la salle, par une députation de l'Académie, ayant à sa tête M. Gallait, fondateur de la Caisse centrale, et M. Alvin, directeur de la classe des beaux-arts.

C'est ce dernier qui a eu l'honneur d'adresser à Leurs Majestés le compliment de bienvenue auquel le Roi a répondu en exprimant sa satisfaction de voir la ville de Bruxelles devenir un centre d'activité artistique et comme un vaste dépôt où affluent les productions de toutes les écoles anciennes et modernes. Alors a commencé la visite royale. Leurs Majestés, accompagnées des membres de la députation académique et de M. Everard, propriétaire de la

Le chevrier fit d'un air hébété un signe affirmatif.

« Si tu nous conduis, voici pour toi, » reprit le commandant en lui montrant une pièce blanche.

Le montagnard avança pour la saisir avec autant de vivacité que le lui permettait sa lourde démarche; son geste, sa physionomie trahissaient une cupidité indécible, presque bestiale. Le précieux métal avec lequel ses poches n'avaient sans doute jamais fait connaissance eut le don de faire luire un éclair dans ses yeux ternes.

« Pas encore, » dit le commandant. De l'autre main il braqua sur le front de l'Espagnol le canon d'un pistolet chargé et ajouta :

« Cela si tu nous conduis bien, ceci si tu tentes de nous égarer ou de t'échapper. Pas un geste, pas un mot équivoque; comprends-tu ? »

Le chevrier s'était reculé, tremblant de tous ses membres; d'un signe de tête accompagné de quelques paroles qu'il balbutiait d'une voix terrifiée, il indiqua qu'il se rendait compte de la situation.

Cette attitude du pauvre homme était risible et triste à la fois; mais le commandant ne semblait pas vaincu et attachait un regard scrutateur sur l'Espagnol qui ne semblait pas s'en apercevoir.

La colonne se mit en marche, quelques hommes choisis parmi les meilleurs tireurs étaient en tête, la main sur la détente du fusil, le guide venait ensuite

collection, ont parcouru les salles où sont disposés, avec un goût d'arrangement remarquable, les 400 tableaux dont se compose la collection Everard.

Le corps diplomatique était représenté à cette séance d'inauguration, notamment par M. Savile-Lumley, ambassadeur d'Angleterre, par M. Van Laensberghe, ministre des Pays-Bas.

L'exhibition de la galerie Ghémard est très intéressante. On y voit des œuvres de presque tous les peintres belges et français ayant une notoriété, ainsi que des spécimens très curieux d'artistes allemands, anglais, italiens et espagnols qui ne sont guère connus que de nom en Belgique.

— On croit à Rome que dans le prochain consistoire, qui sera tenu à Paques ou à la fête de Saint-Pierre, l'archevêque de Malines sera créé cardinal.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Tous les préfets sont chargés, en ce moment, de recueillir auprès des municipalités les noms des veuves et des orphelins des combattants pendant la guerre de 1870-71. Des débats doivent être dressés à cet effet et transmis, aussitôt que possible, au ministère de l'Intérieur.

S. E. Mgr. le cardinal Régnier est arrivé à Cambrai hier à midi. Le chapitre, en habits de chœur, l'attendait rangé sur le quai à l'intérieur de la gare. Son Eminence a revêtu ses ornements pontificaux dans le salon du chef de gare et est monté en voiture.

— A la porte Robert les équipages se sont arrêtés et le nouveau prince de l'Eglise a reçu les compliments de bien-venue de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire. Malgré la boue, la pluie, le vent, la foule était considérable; elle accompagna le cardinal, à travers les rues pavées et fleuries, jusqu'à la métropole où furent chantées des prières pour le Pape, suivies de la bénédiction du St-Sacrement. Les réceptions officielles ont commencé immédiatement après et se sont prolongées jusqu'après deux heures.

La ville tout entière était en fête et pour que la joie fût générale, Son Eminence n'eut garde d'oublier les malheureux. Par ses ordres une distribution de pain, de viande et de charbon a été faite à tous les pauvres de Cambrai.

Le chroniqueur du Français raconte une charmante anecdote sur un des nouveaux cardinaux, Mgr Régnier, archevêque de Cambrai. Non-seulement c'est un prélat modeste et un écrivain si éminent que M. Villeman avait pensé à lui pour l'Académie, mais il a toujours eu et il a encore un esprit des plus fins.

Dans sa jeunesse, il était professeur au collège d'Angers, quand la duchesse de Berry, au cours d'un de ses voyages, fit annoncer sa visite à l'hospice des sourds-muets d'Angers.

La supérieure, toute bouleversée de cette nouvelle, consulte en grande hâte l'abbé Régnier, alors vicaire général.

— Que me conseillez-vous, monsieur l'abbé? On dit que la duchesse n'aime pas les discours. J'ai eu l'habitude d'installer un transparent, avec une inscription. Mais laquelle? laquelle?

— Eh! vous voilà bien embarrassée, riposta aussitôt le vicaire général en riant. Puis, qu'il s'agit de sourds-muets, écrivez :

Duchesse de Berry, qui fuyez les harangues. Ne craignez rien de nous : nous n'avons point de langues.

Dans la séance d'avant-hier, tous les députés du Nord, à l'exception de MM. Corne, Deregnacourt, de Marcèze et

à côté du commandant, qui, le pistolet dans une main, l'épée dans l'autre, l'observait; je marchais aussi tout près de lui.

Nous cheminâmes silencieusement à travers des sentiers étroits qui souvent ne permettaient pas à deux hommes de passer de front. Aucun lieu ne pouvait être plus propice à une embuscade que cette succession perpétuelle de descentes et de montées. Le paysage était d'une sombre poésie, malgré l'étroit horizon qui nous enserrait.

Des oiseaux qui rassaient de leurs larges ailes les rochers en poussant un cri sauvage, des animaux au pelage fauve qui se glissaient entre les roches ou bondissaient de roche en roche, semblaient surpris qu'on vint les troubler dans leur solitude. L'atmosphère tranquille du pauvre diable dont la vie était entre nos mains nous rassurait; il savait que le péril qui nous aurait menacé le menaçait aussi, et qu'une erreur, si involontaire qu'elle fût, pouvait lui coûter la vie.

Au moment où nous passions sur une sorte de chaussée naturelle, large par endroits de cinquante centimètres à peine, et des deux côtés de laquelle se dressaient presque à pic des rochers sauvages à une hauteur telle que le vertige nous prenait à regarder le fond du précipice, une énorme pierre se détacha et produisit, en frappant les parois, un bruit que répercutèrent tous les échos dalentour.

Le commandant saisit le guide par le

Testelin, qui ont voté contre, et de M. Roger, qui s'est abstenu, ont voté pour l'ordre du jour de confiance au ministère.

Depuis quelque temps, il circule à Tourcoing, à Roubaix et dans les environs des pièces fausses de 1 fr. et de 2 fr. à l'effigie de Victor-Emmanuel. On voit aussi dans les villes et villages belges voisins, un monnaie de mauvais aloi à l'effigie de Léopold II. Selon toute apparence, les fabricateurs sont établis sur un point extrême de la frontière de Belgique et l'on croit que ce sont un homme et une femme exerçant en apparence la profession de marchands de poisson, qui introduisent en France cette fausse monnaie; ils ont été signalés à l'autorité; des paysans les ont vus ces jours-ci se dirigeant vers Lille, conduisant une petite voiture. Avis aux Lillois.

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, M. l'abbé Dehaines, archiviste du Nord, a été nommé officier de l'Instruction publique, en raison des services rendus par la publication du Catalogue des manuscrits de la ville de Douai.

M. Carpentier, professeur de cinquième au lycée de Douai, vient d'être chargé des cours de lettres dans les classes de sciences et d'enseignement spécial au lycée de Lille.

M. Dubreuil, professeur au lycée de Lille, est chargé du cours de cinquième au lycée de Douai.

Un des correspondants de l'Echo lui adresse de Bouchain une communication des plus curieuses que nous reproduisons ci-dessous :

« La semaine dernière, est mort, dans les environs de Bouchain, un vieillard de plus de quatre-vingt-dix ans, le nommé Hotelard, qui devait à une particularité singulière le surnom de Trembleur. Cet homme, qui était parvenu de son état, s'était jadis engagé comme volontaire dans les armées de la première République, où il avait longtemps exercé les fonctions de tambour. Le 21 janvier 1793, il fut désigné de service sur la place de la Révolution (place de la Concorde), et assista à l'exécution de Louis XVI. Il fit ainsi partie du peloton de tambours dont le roulement, sur l'ordre de Santerre, couvrit la voix du roi lorsque celui-ci, du haut de l'échafaud, voulut haranguer le peuple. Hotelard avait conservé de ces scènes émouvantes un souvenir tellement puissant, une impression si violente, qu'il ne pouvait en parler sans être saisi d'une sorte de tressaillement nerveux, bientôt suivi d'un violent tremblement. En ces moments, sa tête même oscillait sur ses épaules; aussi le surnom de Trembleur ne tarda pas à lui être universellement donné.

« Une fille d'Hotelard prit le voile en 1820 et mourut dans un couvent de Paris; un de ses fils fut tué en 1832 à Paris. »

La noce qui avait attiré tant de monde hier à l'Hôtel-de-Ville a mal fini. A onze heures du soir, les mariés, leurs parents et quelques-uns de leurs amis se sont pris de querelle; il y a eu un terrible branle-bas et l'on s'est fort assommé; la vaisselle n'a pas été épargnée. Les invités ont choisi un moment opportun pour se retirer, vivement émus par ces épandements de famille.

Les passants que cette scène avait rassemblés sous les fenêtres de la maison, fredonnaient en les voyant sortir :

Gens de la noce
Allez-vous-en, allez-vous-en
Chacun chez vous.

peau de chèvre et, levant son épée, lui dit avec accompagnement d'un juron menaçant :

« Drôle, tu l'as fait avec intention, tu vas le payer. »

Je crus qu'il allait le tuer, je crois encore qu'il aurait cédé à ce mouvement de fureur, à moins qu'il n'eût été arrêté par la pensée du péril que nous aurions couru sans guide dans ce pays inconnu. Je savais parfaitement que la pierre s'était détachée sous les pieds de l'Espagnol; mais ce châtement infligé à un faux pas me parut horrible. J'intervins pour le prévenir.

« C'est moi, dis-je au commandant, qui ai fait rouler la pierre.

— Maladroit, » murmura-t-il entre ses dents.

VILLE DE ROUBAIX

Le tribunal correctionnel de Lille a jugé hier matin le sieur Pierre Distinghien, dentiste à Roubaix, pour homicide par imprudence. Le prévenu plusieurs fois déjà condamné pour exercice illégal de la médecine, a traité par des incisions un vieillard qui souffrait d'affections hémorroïdaires. Ces incisions ont produit une inflammation qui a amené la mort, et à la suite de laquelle Distinghien a été poursuivi. Il est condamné à six mois de prison.

Cette après-midi, vers une heure, un déserteur, le nommé Bansard, du 14^e régiment de ligne, s'est constitué prisonnier à la gendarmerie, après un séjour de 5 mois en Belgique.

Avant-hier, vers 3 h. du soir, le sieur Adolphe Duriez, domestique chez un marchand de vieux papiers, de Lille, était occupé à charger des balles de papier d'emballage sur son chariot, rue du Nord, à Tourcoing. Pendant qu'il les rangeait, la pied lui manqua, et il tomba sur le pavé, où il se fit une blessure très-grave à la tête. On l'a immédiatement transporté à l'Hôpital, où il a été admis.

La police de Tourcoing a arrêté hier, la nommée Philomène Wageon, journalière, pour vagabondage et mendicité. Cette femme a aussi commis plusieurs vols à Roubaix.

Voici le prix moyen des céréales, par quintal métrique, durant la dernière semaine, dans les neuf régions agricoles de la France :

RÉGIONS.	Blé.	Seigle.	Orges.	Avoine.
Nord-Ouest	36.39	25.69	23.62	21.78
Nord	35.21	26.33	24.79	20.46
Nord-Est	37.07	27.27	25.59	20.32
Ouest	35.83	26.13	23.78	22.26
Centre	36.57	28.31	25.66	20.53
Est	26.67	26.15	24.85	19.85
Sud-Ouest	36.09	26.60	23.44	21.04
Sud	35.29	27.16	23.80	23.97
Sud-Est	35.33	23.98	21.98	22.18
Prix moyens	36.05	26.42	24.08	21.71
Sur la huitaine précédente :				
Haussé	0.07	0.17	0.09	0.01
Baisse	0.00	0.00	0.00	0.00

L'administration du Grand Théâtre de Lille, a l'honneur de porter à la connaissance des habitants de Roubaix, qu'un bureau de location est établi chez M. Florin, imprimeur, rue du Vieil-Abreuvoir, 9.

Les demandes seront reçues tous les jours de spectacle jusqu'à dix heures du matin.

L'administration garantit la nature des places qui seront retenues, soit isolées, soit par groupes, et les billets indicatifs des numéros seront délivrés au contrôle de Lille, en échange du reçu remis à Roubaix.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de langue anglaise

Professeur : F. YONGE

Mardi, à 8 h 1/4 du soir : Cours élémentaire, dictée et analyse.

Vendredi, Ollendoff.

Cours supérieur : Jendi, Dictée, analyse, rhétorique.

Samedi, Ollendoff.

Etat-civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 9 JANVIER. — Léon Desoulet, rue du Tilleul. — Julien Lepert, rue de la Basse-Mazure. — Léon Rousseau, rue du Fontenoy. — Marie Delcourt, rue de la Paix. — Jules Glorieux, Place de l'Abbaté. — Jules Denis, rue de Lanoy. — Georges Marchand, rue d'Inkermann. — Juliette Carbon, rue de la Rondelle. — Mélanie Jooris, rue de l'Épéule. — Pierre Delahacq, rue Saint-Honoré. — Marie Castrique, rue Vaucanson. — Céline Dupont, au Raverdi. — Rémy Vandenoel, rue de la Campagne.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 12 JANVIER. — Amédée Dehooghe, 25 ans, tisserand, et Victorine Derycke, 27 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Delhaye, 47 ans, domestique, et Marie Depiechin, 30 ans, tisserande. — Jean Gautier, 24 ans, tailleur d'habits, et Augustine Ladsous, 28 ans, soigneuse. — François Dewinne, 37 ans, tisserand, et Françoise Henderickx, 19 ans, soigneuse. — Louis Schermuys, 37 ans, rattacheur, et Cécile Gressier, 21 ans, rattacheuse. — Henri Delcroix, 22 ans, tisserand, et Maria Glorieux, tisserande. — Nicolas Stevenaers, 35 ans, journalier, et Célestine Degraeve, 26 ans, soigneuse. — Edouard Dumoulin, 23 ans, journalier, et Céline Watteau, 25 ans, couturière. — Julien Terryn, 23 ans tisserand, et Marie Brunel, 21 ans, dévideuse. — Ernest Maertens, 24 ans, journalier, et Marie Van Heek, 20 ans, soigneuse. — Alfred Lebrun, 29 ans, domestique, et Fortunée Quévroux, 39 ans, cabaretière. — Edouard Schaeck, 47 ans, menuisier, et Rosalie Ghys, 55 ans, ménagère. — Léopold Leroy, 31 ans, journalier, et Ismérie Duardin, 27 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Vandoneeche, 33 ans, menuisier, et Philomène Maertens, 23 ans, soigneuse. — Alfred Catteau, 22 ans, fleur, et Hermance Voet, 21 ans, gazeuse. — Charles Heysse, 34 ans, fleur, et Léonie Carpentier, 32 ans, rattacheuse. — Louis Devallée, 20 ans, tisserand, et Zélie Hennion, 20 ans, journalière. — Théophile VanHoerde, 27 ans, tisserand, et Pauline Waldack, 21 ans, tisserande. — Léopold Liagre, 36 ans, tisserand, et Marie Culot, 31 ans, soigneuse. — Etienne Verette, 30 ans, tisserand, et Hortense Vandeenbroeck, 19 ans, dévideuse. — Gilles Defoos, 23 ans, mécanicien, et Marie Biterman, 23 ans, so-

gneuse. — César Vandamme, 27 ans, employé de commerce, et Eugénie Desauw, 24 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Haquette, 26 ans, tisserand, et Rosalie Bogaert, 22 ans, soigneuse. — Isidore Delattre, 31 ans, contre-maître de tissage, et Marie Desmetre, 25 ans, bobineuse. — Léon Van Berer, 28 ans, mécanicien, et Elisabeth Aleneerch, 28 ans, peigneuse.

Jean-Baptiste Fremaux, 27 ans, tisserand, et Anne Defrasne, 22 ans, couturière. — Théophile Parmentier, 21 ans, employé de commerce, et Adèle Coquant, 19 ans, dévideuse. — Elie Delespaul, 22 ans, tisserand, et Marie Capart, 18 ans, journalière. — François Liélar, 26 ans, fleur, et Maria Casiez, 19 ans, rattacheuse. — Gustave Jusy, 29 ans, journalier, et Clara Loidan, 24 ans, tisserande. — Firmin Porez, 25 ans, apprêteur, et Maria Legrand, 23 ans, soigneuse. — Emile Maton, 27 ans, fleur, et Maria Lecomte, 25 ans, bobineuse. — Jacques Jacobs, 25 ans, tisserand, et Marie Delohde, 22 ans, bobineuse. — Emile Devoye, 19 ans, tisserand, et Aurélie Desouvoige, 19 ans, rattacheuse. — Edouard Devoglie, 24 ans, domestique, et Marguerite Lampert, 28 ans, servante. — Julien Octave, 29 ans, mécanicien, et Sidonie Valmaçq, 16 ans, soigneuse. — Ferdinand Parent, 21 ans, peintre, et Olympe Senaux, 19 ans, journalière. — César Six, 26 ans, apprêteur, et Sophie Leman, 21 ans, bobineuse. — Henri Lannoo, 25 ans, journalier, et Sidonie Cheriez, 19 ans, soigneuse. — César Flamencourt, 25 ans, fleur, et Victorine Desreux, 24 ans, bobineuse. — Albert De-weerd, 25 ans, tisserand, et Adèle Héquette, 21 ans, tisserande. — Alphonse Vandebroucke, 36 ans, liseur pour tissus, et Marie Labis, 41 ans, ménagère. — Fortuné Gléton, 22 ans, fleur, et Charlotte Delannoy, 24 ans, rattacheuse. — Henri Michon, 22 ans, tisserand, et Isabelle Delahy, 19 ans, dévideuse. — Louis Alavoine, 40 ans, domestique, et Mélanie Barez, 41 ans, ménagère. — Jules Braye, 20 ans, lamier, et Maria Lecomte, 22 ans, journalière. — Louis Lecomte, 44 ans, tisserand, et Rosalie Garette, 40 ans, rattacheuse. — Louis Marcoux, 22 ans, marchand tailleur, et Maria Desrousseaux, 23 ans, couturière. — Auguste Wautot, 29 ans, forgeron, et Céline Delmotte, 22 ans, soigneuse. — Pierre Herchuez, 44 ans, cultivateur, et Marie Bousmart, 44 ans, cultivatrice.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 JANVIER. — Henri Stricand, 55 ans, dévideur, rue de l'Alouette. — Corallia Debosere, 25 ans, rue Deceesme. — Lardinois Héline, 7 mois, rue Turgot. — Eugène Cornez, 4 ans, rue Pégol. — Lucie Vandaele, 6 ans, rue Pégol. — Narcisse Vanoye, 57 ans, cabaretier, rue du Bois. — Zéphir Boucquenaux, 35 ans, employé de commerce, à l'Hôpital. — Flore Deleux, 15 ans, sans profession, rue de Lanoy. — Sophie Hotton, 48 ans, ménagère, rue de l'Alouette. — Catherine Marquette, 34 ans, ménagère, rue de Wasquehal. — Charlotte Roussel, 52 ans, sans profession, rue de la Basse-Mazure. — Willaey, présenté sans vie, rue des Chasseurs. — Amélie Delannoy, 84 ans, sans profession, rue de Flandre.

Etat-civil de Tourcoing. — MARIAGES DU 9 JANVIER. — Ferdinand Minne, apprêteur, 22 ans, et Marie-Thérèse Gouandin, soigneuse, 21 ans. — Camille Bulteel, tisserand, 22 ans, et Elise Vandebroucke, 23 ans, tisserande. — Louis-Napoléon Petit, rattacheur, 25 ans, et Justine Loeuille, rattacheuse, 21 ans. — Jacques-Alexandre Vansteenkiste, sellier, 25 ans, et Marie-Catherine Joséphine-Augustine Guisset, servante, 32 ans. — Henri-Joseph Fremaux, fleur, 29 ans, et Céline Deleplanque, rattacheuse, 26 ans. — Gustave-François-Léon-Joseph Durbrulle, débiteur, 31 ans, et Marie-Thérèse Desfontaines, soigneuse, 23 ans. — Joachim Jean Lybeert, cordonnier, 45 ans, et Marie-Philippine Haefter, tricoteuse, 50 ans. — Henri-Joseph Liélar, fleur, 33 ans, et Eliza-Adèle Douche, dévideuse, 33 ans. — Charles-Joseph Desfêchin, fleur, 28 ans, et Adeline-Célestine Lepoutre, soigneuse, 38 ans. — Edouard-Joseph Going, fleur, 24 ans, et Hermance Merd, soigneuse, 21 ans. — Paul-François Michelly, fleur, 25 ans, et Catherine-Clémentine Virginie Volt, soigneuse, 29 ans. — Théodore-Joseph Veriaque, fleur, 23 ans, et Clémentine-Sophie Descamps, journalière, 22 ans. — Emile-Gaspard-Joseph Dumoulin, cocher, 22 ans, et Victorine Chantry, dévideuse, 24 ans. — Charles-Casimir Chantry, peintre, 28 ans, et Aline-Louise Balmackers, repasseuse, 22 ans.

FAITS DIVERS

SIGNAUX SUR LES CHEMINS DE FER. — NOUVEAU SYSTÈME. — Nous trouvons dans le Journal des Débats d'aujourd'hui la description suivante d'un nouveau signal électrique employé sur le chemin de fer du Nord et qui oblige une locomotive à prévenir elle-même que la voie n'est pas libre.

Nous nous empressons de reproduire l'article qui semble avoir toute la valeur de l'actualité :

Indiquons aussi brièvement un autre appareil ingénieux qui fonctionne sur la ligne du Nord; on ne saurait prendre trop de précautions quand il s'agit d'augmenter les chances de sécurité sur les lignes ferrées.

MM. Lartigue et Forest ont combiné un nouveau signal électrique qui recouvre le problème suivant : obliger une locomotive à faire retentir le sifflet d'alarme à l'oreille du mécanicien, en temps utile, chaque fois que la voie ne sera pas libre.

Il existe, comme on sait, pour couvrir une voie encombrée, des signaux de diverses sortes. Les plus répandus consistent généralement en un disque ou une traverse que l'on éclaire pendant la nuit au moyen d'une lanterne dont on varie les feux. La traverse et le disque barrant la voie avertissent le mécanicien que la ligne est encombrée; la couleur du feu sert de signal d'arrêt ou de marche pendant la nuit.

Ce mode d'avertissement, employé à peu près partout, n'est pas d'une sûreté absolue : que le mécanicien ait un moment de distraction et ne cherche pas de l'œil le disque exactement au point où il se trouve sur la voie, la manœuvre réglementaire se sera

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS ET DENTIERS, système américain

SANS RESORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE

80, rue d'Angleterre, LILLE